



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 juillet 2006

Suite aux observations de la firme, nouvel examen de la spécialité :

ANDROCUR 100 mg, comprimé sécable
3 plaquettes de 20 comprimés : 340 417-5

SCHERING SA

cyproterone (acetate de)

liste I

Dans cette indication, une décision pluridisciplinaire de mise sous traitement est nécessaire associant par exemple psychiatre, psychothérapeute et endocrinologue.

Date de l'AMM : 26/02/1996, modifiée le 21 juillet 2005 (extension d'indication : «réduction des pulsions sexuelles...»).

Motif de la demande : Inscription Sécurité Sociale et Collectivités dans l'extension d'indication (EI) «réduction des pulsions sexuelles dans les paraphilies en association à une prise en charge psychothérapeutique.»

L'avis est modifié comme suit :

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 juillet 2006

21 juin 2006

ANDROCUR 100 mg, comprimé sécable
3 plaquettes de 20 comprimés : 340 417-5

SCHERING SA

cyproterone (acetate de)

liste I

Dans cette indication, une décision pluridisciplinaire de mise sous traitement est nécessaire associant par exemple psychiatre, psychothérapeute et endocrinologue.

Date de l'AMM : 26/02/1996, modifiée le 21 juillet 2005 (extension d'indication : «réduction des pulsions sexuelles...»).

Motif de la demande : Inscription Sécurité Sociale et Collectivités dans l'extension d'indication (EI) «réduction des pulsions sexuelles dans les paraphilies en association à une prise en charge psychothérapeutique.»

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé